

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu du conseil communautaire du lundi 15 juin 2009, à Domèvre en Haye

Présents : Mesdames FOURNIER, MORCEL, GAUVAIN et FREIBERG.
Messieurs VAUTRIN, STOCKY, HANRIOT, VELLE, LECLERE, PIONNIER, THIERY, POIREL, GEORGE,
MACQUIN, BESANÇON, LUCIE et BRETON.

Excusée : Madame CILLA

Ordre du jour :

- Panneaux photovoltaïques : examen de propositions et des possibilités de financement.
- Ruisseau de Grosrouvres : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la CC3V pour les travaux sur le territoire de Bernécourt et avenant de Sinbio pour ces travaux.
- Demande de subvention de l'association Familles Rurales : voyage au Futuroscope.
- Déneigement : renouvellement du contrat.
- Pôle Emploi de Toul : proposition de création d'un CAE.
- Informations et questions diverses

La présidente demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu du conseil du 25.03.2009 ; aucune remarque n'est formulée.

A noter : Les thèmes abordés dans le compte rendu de la commission environnement seront abordés au cours de la présente réunion et figurent à l'ordre du jour de ce soir.

Monsieur George se propose pour être secrétaire de la séance de ce soir, il est élu à l'unanimité.

M. Lucie souhaite connaître les différents points qui sont prévus dans les questions diverses. La Présidente les énumère :

- Décisions Modificatives « de principe » pour le budget, informations ruisseau d'Esch, subvention pour un ravalement de façade, point sur la mission de l'ambassadrice du tri, ordures ménagères, composteurs, information sur la BA 136, Centre Multi Accueil, DM budget assainissement, projet de mini-crèche à Avrainville, proposition d'une réunion de réflexion à propos de la fusion.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : EXAMEN DE PROPOSITIONS ET DES POSSIBILITES DE FINANCEMENT

Monsieur Vautrin, vice-président en charge du dossier, explique que la Chambre d'Agriculture a déjà réalisé une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture côté sud du grand bâtiment de la Zone artisanale à Noviant aux Prés. L'Agence de l'Eau finance ces études à hauteur de 80 %.

Solérine Energie a également été sollicitée pour une étude. Messieurs VINCENT et EKIN, représentants de cette société, ont été invités ce soir afin de présenter leur étude et de donner toutes les informations nécessaires aux conseillers communautaires.

Monsieur Vautrin ajoute que ces deux études convergent vers les mêmes conclusions et lui paraissent sérieuses.

Messieurs VINCENT et EKIN présentent leur société et le fonctionnement des panneaux photovoltaïques, à l'aide d'un document distribué aux conseillers.

La luminosité et non pas la chaleur :

Ils expliquent qu'il faut bien faire la différence entre l'énergie solaire qui produit de la chaleur qui alimente directement le bâtiment sur lequel le panneau solaire est installé, et l'énergie photovoltaïque qui, à partir de la luminosité, produit du courant électrique.

Le courant électrique est obligatoirement revendu à EDF qui le commercialise.

Le « producteur » d'électricité vend son électricité à EDF au moyen d'un contrat. Actuellement, ces contrats sont établis pour 20 ans, avec des prix garantis. Mais ces contrats ne seront proposés que jusqu'en 2010 selon les informations actuelles.

Avantages :

1) L'installation de ces panneaux permettrait de participer activement au développement durable sur notre territoire, puisque l'énergie produite serait « propre » (pas d'émissions de CO₂) et renouvelable.

La Communauté de Communes des Côtes en Haye serait ainsi un véritable moteur pour cette politique que chacun s'accorde à reconnaître nécessaire pour notre avenir.

2) Par ailleurs, le vice-président rappelle que la toiture du bâtiment de la ZAC devra un jour ou l'autre être refaite. On sait que les panneaux de couverture comportent de l'amiante, et que l'étanchéité pose des problèmes récurrents.

La production d'électricité avoisinerait les 117 000 kwh, selon la Chambre d'agriculture cela représente la consommation des ménages d'une commune comme NOVIANT AUX PRES.

Autres informations :

- Sur la durée de vie des panneaux et leur recyclage :

La durée de vie d'un panneau photovoltaïque est de plus de 40 ans ; c'est un investissement à long terme. Il n'y a pas besoin de maintenance. Par ailleurs, pour le recyclage de ces panneaux, il n'y a pas de problème de pollution car les composants sont essentiellement du silicium (sable pour le verre).

- Sur le contrat de la société SOLERINE

Solérine Energie propose une action globale, c'est-à-dire un suivi complet : études, installation des panneaux, contrat avec E.D.F. et partenariat avec une société d'assurances connue (MMA) dont le contrat garantit les risques inhérents à la météo, le vandalisme..., y compris la perte d'exploitation.

- sur les conditions de pose des panneaux sur la toiture :

Les panneaux sont posés sur une toiture en « bac acier ». Coût : 25€/m². Pour information, la surface du pan de toiture SUD/EST est de 900 m².

La dépose de l'ancienne toiture et le traitement des panneaux en fibro-ciment à désamianter n'est pas comprise dans le devis, il faut compter environ 30€/m².

La présidente demande si les poutres actuelles sont capables de supporter le poids de ces panneaux => oui car le bac acier est léger, peut être même plus léger que le fibro ciment.

Solérine Energie pense qu'il serait souhaitable de recouvrir également l'autre pan de la toiture NORD/OUEST avec du bac acier, mais sans panneaux photovoltaïques, il faudrait donc demander un devis supplémentaire pour ce pan de toiture.

Bilan financier : SANS auto financement, en empruntant la totalité de la somme nécessaire pour la réalisation des travaux et si l'emprunt souscrit se situe aux environs de 4 % l'an, l'opération s'équilibre à peu près en trésorerie pendant une douzaine d'années. Ensuite, le rendement est de 8,8 %.

Bilan écologique : une économie de 1 210 tonnes de CO₂ sur 20 ans.

Monsieur Vautrin pense qu'il faudrait se décider rapidement afin de pouvoir profiter du prix de rachat de l'électricité produite, ce prix est très intéressant actuellement, mais cela ne durera pas.

Actuellement, EDF rachète le KWh à 0,60 € et garantit ce prix de rachat pendant 20 ans, mais le contrat doit être passé rapidement car ce tarif sera très certainement revu à la baisse à partir de l'année prochaine.

A savoir : les démarches administratives durent environ 6 à 8 mois.

Avant de prendre une décision :

- Il faut vérifier auprès de ERDF si le réseau est capable de supporter cette production d'électricité.
- La présidente prendra contact pour une demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre du développement durable. L'ADEME est venue à la Communauté de Communes et a confirmé qu'aucune subvention n'était possible de leur part, ni de la part de la Région Lorraine.
- La CCCHaye devra se renseigner pour savoir si elle peut juridiquement exploiter elle-même ce rendement ou si elle doit créer un organisme spécifique (syndicat ou autre...).
- Un devis sera demandé à une entreprise pour la réfection complète de la toiture du bâtiment de la ZAC.

RUISSEAU DE GROSROUVRES : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A PASSER AVEC LA CC3VALLEES POUR LES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE BERNECOURT ET AVENANT DE SINBIO POUR CES TRAVAUX

La commission d'appel d'offres avait accepté le devis de Sinbio pour les travaux à réaliser sur le ruisseau de Grosrouvres.

Des travaux de renaturation sur la partie du ruisseau de Grosrouvres se trouvant sur le territoire de Bernécourt sont nécessaires. Pour cela, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre nos deux communautés de communes doit être signée. La CCCHaye se voit confier la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux. La présidente lit à haute voix la convention qui définit en outre les modalités financières.

La convention est adoptée à l'unanimité.

L'avenant au marché de Sinbio, comprenant l'étude pour les travaux sur Bernécourt et l'étude pour la partie du ruisseau sur le territoire de Grosrouvres suite aux travaux effectués sans autorisation sur le lit du ruisseau par une entreprise de drainage, porte le montant total à 16 350 € au lieu de 13 500. Les conseillers acceptent cet avenant.

Par ailleurs, la Présidente informe les conseillers qu'une plainte et une demande d'indemnisation sont actuellement en cours pour ce dernier dossier auprès de la Gendarmerie de Bernécourt, en coordination avec la mairie de Grosrouvres et les services de la police de l'eau.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES : VOYAGE AU FUTUROSCOPE

La Présidente lit à haute voix le courrier de demande de subvention de l'association Familles Rurales de la Côte en Haye, pour un voyage au Futuroscope de Poitiers. Il s'agit d'une sortie sur 2 jours comprenant l'aller et le retour en TGV, l'entrée au Futuroscope pour 2 journées, une nuit d'hôtel, un dîner, un petit déjeuner ainsi qu'un déjeuner. Cette sortie est ouverte à tous, petits et grands et coûterait 230 €/personne. Cependant, Familles Rurales souhaiterait limiter la participation financière des familles pour les enfants et sollicite une aide de 3000 €.

La Communauté de Communes avait, il y a deux ans, accordé une aide de 2000 euros pour l'opération « BURKINA FASSO », et la somme demandée pour le FUTUROSCOPE paraît élevée.

Trois conseillers sont d'accord pour accorder malgré tout ces 3000 euros.

Les conseillers finalement, à la majorité, acceptent de verser une subvention de 2000 €, à condition de recevoir le bilan financier et qualitatif de l'action (dont le nombre d'enfants du territoire y ayant participé).

DENEIGEMENT : RENOUELEMENT DU CONTRAT

La commission environnement propose d'ajouter au circuit de déneigement le tour de l'Eglise de Minorville par où passe le bus scolaire ainsi que la place de l'église de Domèvre en Haye devant laquelle se trouve l'entrée de la Mairie et de l'Agence Postale.

Le contrat de déneigement passé avec MT Services arrive à expiration le 26.10.2009. La Présidente demande aux conseillers s'ils souhaitent poursuivre ce service, la commission environnement ayant donné un avis favorable. Le coût pour l'année 2008 a été de 11 000 €.

Ce service est très apprécié par la population et les conseillers souhaitent le maintenir, à l'unanimité.

Une consultation sera donc lancée aux prestataires intéressés, elle sera diffusée aux mairies de la CCCHAYE.

Cependant, Monsieur Poirel tient à préciser qu'il est très satisfait du service de proximité actuel.

POLE EMPLOI DE TOUL : PROPOSITION DE CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Pôle emploi de Toul propose à la CCCHaye la création d'un CAE en rappelant que ce type de contrat est financé à 90 % par l'état pour le salaire net, avec une exonération de certaines charges sociales.

Ce CAE concernerait les jeunes de moins de 26 ans. Le CMA de Manonville emploie actuellement déjà deux personnes en CAE.

La Présidente rappelle que pendant 3 années la CCCHaye avait recruté et formé un jeune sur un poste d'agent de développement. Cette expérience avait été très enrichissante tant pour la personne que pour la CCCHaye.

Elle propose de renouveler cette expérience en créant un CAE pour une année, éventuellement renouvelable une fois, pour 30h/semaine, sur un poste de formation au métier d'agent de développement.

Les conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Délibérations pour des décisions modificatives
- Entretien du ruisseau d'Esch : la présidente rappelle qu'une technicienne rivière, Mme Claude, avait été embauchée pour une année en partenariat avec la Communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch. Le coût de ce poste pour la CCChaye s'est élevé pour 2008 à 2500 € (moins que prévu... 8000 euros au budget).

Le 3 mars dernier une réunion de synthèse a eu lieu à DIEULOUARD, à laquelle notre commission environnement était invitée. La Présidente a fait remarquer que Mme Claude ne s'était pas rendue auprès des riverains comme prévu et que nous ne l'avions pas beaucoup rencontrée sur notre territoire.

Depuis, nous n'avons toujours pas vu la technicienne sur notre territoire et les maires de MANONVILLE et MINORVILLE confirment qu'aucun panneau n'a été posé comme cela était prévu. Des réunions publiques devaient être organisées en juin 2009. Un courrier à la CC Vals de Moselle et Esch a été fait en ce sens, et nous sommes dans l'attente de leur réponse.

- Subvention pour ravalement de façade : une demande effectuée par une famille de Noviant au Prés sera réactualisée lorsque les travaux de ravalement seront terminés.

- L'ambassadrice du tri a commencé sa mission début avril. Elle a rencontré environ 70 % des habitants de Noviant aux Prés, 30 % des personnes n'était pas à leur domicile lors de son passage (les lundis) et n'ont pas répondu à sa demande de rendez vous. En effet, lorsque les habitants ne sont pas présents, Marie Catherine Zenden leur dépose un mot dans leur boîte aux lettres les invitant à prendre rendez vous avec elle.

Son rôle : Lors de son entretien avec les habitants, l'ambassadrice du tri appose un autocollant au logo de la CCCHaye sur le bac d'ordures ménagères. Elle vérifie que celui-ci correspond bien à la composition de la famille, jusqu'à 3 personnes, 120 litres, à partir de 4 personnes 240 litres ; pour tout changement de situation la famille doit prévenir sa mairie, qui prévient ensuite la CCCHaye et un échange de bac pourra alors être fait. Elle remplit un questionnaire sur le tri sélectif avec son interlocuteur, rappelle les bons gestes du tri et son importance. Elle complète son entretien en répondant à toutes les questions relatives au tri.

Son rôle est également de noter toutes les anomalies rencontrées, comme par exemple une entreprise qui utiliserait un bac de 750 l. pour des déchets qui devraient être déposés à la déchetterie de Bernécourt. De plus, il faudrait revoir, pour ces situations particulières, le montant de la redevance qui devrait être calculée en fonction de la réelle quantité des déchets collectés, et non pas comme pour un foyer de 4 personnes. La présidente propose que chacun y réfléchisse et que cela soit rediscuté en fin d'année, lorsque le conseil devra fixer la redevance OM 2010.

Financement d'un téléphone portable : L'ambassadrice du tri travaille pour 3 communautés de communes différentes. Le lundi, pendant 10 heures, elle occupe son poste sur notre territoire. Cependant, pour ses prises de rendez vous, cela pose un problème d'organisation et pour simplifier sa tâche, elle aurait besoin d'un téléphone portable. Il serait financé par les 3 structures.

- Composteurs : La présidente informe les conseillers que la commission environnement propose l'achat de composteurs par la CCCHaye pour les revendre à moindre coût aux usagers. L'ADEME finance ce type d'achat à hauteur de 40 %. Pour exemple : un composteur acheté 45 € pourrait être revendu 15 €, la CCCHaye n'aurait alors qu'un coût résiduel de 18 €. Une information sera diffusée dans le prochain Info des Côtes.
- Conteneurs des points tris : Une d'aide pour l'achat de nouveaux conteneurs avait été demandée au Conseil Général 54 par le biais de la CDL (ainsi que le remplacement de la porte de SW et autres projets). Nos demandes ont été refusées par le CG 54 qui nous a invités à représenter des dossiers, cette fois dans le cadre d'une nouvelle subvention : la Dotation Intercommunale d'Investissement
- BA 136 : la Présidente informe les conseillers que le Conseil Général 54 a fait la proposition de racheter l'ancienne base militaire 136 de Toul Rosières pour 1 € symbolique.
- Tarif horaire de garde en crèche : La CNAF informe qu'il est possible d'appliquer un plafond des ressources des parents pour fixer le barème d'heure de garde en crèche.
A ce jour, le plafonnement des ressources n'est pas appliqué au CMA.
Le conseil communautaire décide d'appliquer le plafond indiqué par la CNAF, étant entendu que cela n'engendre aucune perte financière pour la CCCHaye.
- Assainissement : le Bureau d'Etudes IRH a fait un compte rendu devant la commission assainissement le 10 juin dernier en expliquant que trois possibilités s'offrent à nous, soit :
 - chaque commune possède sa propre station d'épuration,
 - les communes se regroupent deux par deux,
 - les communes se regroupent par 4.

Trois regroupements seraient possibles :

- Tremblecourt – Domèvre en Haye – Manonville – Minorville – Noviant aux Prés
- Ansaerville – Hamonville – Grosrouvres – Bernécourt (avec une convention pour BERNECOURT)
- Martincourt

Cela devra être discuté au sein de chaque conseil municipal avant la prochaine réunion avec l'Agence de l'Eau.

La proposition retenue pour l'épuration est la rizosphère.

- Création d'une crèche à Avrainville : pour information, la Présidente informe les conseillers qu'une réunion de concertation est prévue vendredi 19 juin 2009 pour discuter en présence de la CAF et des maires d'Avrainville et Manoncourt en Woëvre, d'un projet de création d'une mini crèche de 9 places à Avrainville.
- Fusion : le point a été fait sur les différents statuts des communautés de communes voisines. La Présidente a rencontré le Sous-Préfet et lui a demandé de bien vouloir participer à une réunion avec les conseillers communautaires afin de donner toutes les informations et explications sur les projets de loi qui seront soumis au vote des parlementaires fin 2009, suite aux propositions du comité Balladur. Les textes n'étant pas encore prêts, Monsieur le Préfet préférerait intervenir après septembre prochain.

La présidente propose aux conseillers de se rencontrer, sans aucune formalité, ni convocation ni compte-rendu, afin de débattre sur l'avenir de la CCHAYE et pouvoir parler de l'éventualité d'une fusion. L'objectif serait de permettre la libre expression de tous à propos de ce sujet important qui concerne l'avenir de tous les habitants du territoire des CÔTES EN HAYE.

La date est fixée avec l'accord de tous au jeudi 25 juin 2009 à 20h30 à la CCCHaye.

La réunion se termine par le pot de l'amitié.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER

Le 19.06.2009 :

Nota : A propos de la création du CAE, après réflexion, la présidente propose qu'il serait plus judicieux de le mettre en place à compter du 1^{er} septembre 2009 (et non pas du 1^{er} juillet 2009). Il est demandé aux conseillers de bien vouloir faire part de leur vote sur ce point précis le plus rapidement possible, soit par téléphone (03 83 23 12 61), soit par mail (comcotesenhaye@wanadoo.fr) ou bien encore par courrier.